Rapport public

Date d'émission du rapport : 3 juin 2025
Numéro d'inspection : 2025-1218-0002
Type d'inspection : Incident critique Suivi
Titulaire de permis : Omni Quality Living (Est) une société en commandite, par son partenaire général, Omni Quality Living (Est) GP Ltd.
Foyer de soins de longue durée et ville : Riverview Manor Nursing Home, Peterborough

RÉSUMÉ DE L'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : du 27 au 30 mai 2025 et le 3 juin 2025

L'inspection concernait :

- Le dossier : nº 00129173 – suivi nº : 1 – alinéa 19 (2) c) de la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée* (LRSLD).
- Le dossier : nº 00140591 – suivi nº : 1 – article 40 du Règl. de l'Ont. 246/22.
- Le dossier : nº 00140592 – suivi nº : 1 – paragraphe 6 (7) de la LRSLD (2021).
- Le dossier : nº 00146399 – soins inadéquats prodigués à une personne résidente.
- Le dossier : nº 00146577 – mauvais traitements d'ordre physique infligés à une personne résidente par le personnel.
- Le dossier : nº 00148544 – chute d'une personne résidente ayant entraîné une blessure.

Ordres de conformité délivrés antérieurement

L'inspection a établi la conformité à l'ordre ou aux ordres de conformité suivants délivrés antérieurement :
Ordre nº 003 émis aux termes de l'inspection nº 2024-1218-0003 en vertu de l'alinéa 19 (2) c) de la LRSLD (2021)
Ordre nº 002 émis aux termes de l'inspection nº 2025-1218-0001 en vertu de

l'article 40 du Règl. de l'Ont. 246/22
Ordre nº 001 émis aux termes de l'inspection nº 2025-1218-0001 en vertu du paragraphe 6 (7) de la LRSLD (2021)

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Services de soins et de soutien aux personnes résidentes
Services d'entretien ménager, de buanderie et d'entretien
Prévention des mauvais traitements et de la négligence
Prévention et gestion des chutes

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

Au cours de cette inspection, l'inspectrice ou l'inspecteur ou les inspectrices ou inspecteurs ont fait des observations pertinentes, examiné des dossiers et effectué des entretiens, le cas échéant. Aucun non-respect n'a été constaté.